

<input type="checkbox"/> Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input checked="" type="checkbox"/> Back-office - Options
<input checked="" type="checkbox"/> Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input checked="" type="checkbox"/> Technologie
<input type="checkbox"/> Back-office - Contrats à terme	<input checked="" type="checkbox"/> Réglementation

CIRCULAIRE 035-17
Le 17 mars 2017

RAJUSTEMENT DE CONTRAT FINAL
Manitoba Telecom Services Inc. (MBT)
Plan d'arrangement

L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (LA CDCC) ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. (LA BOURSE). CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU RAJUSTEMENT. LA CDCC ET LA BOURSE N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE. LES MEMBRES DE LA CDCC ET LES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE LA BOURSE DOIVENT S'ASSURER D'AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE LA DOCUMENTATION PUBLIÉE PAR LE OU LES ÉMETTEURS CONCERNÉ(S) PAR CETTE TRANSACTION.

La Bourse et la CDCC désirent vous informer que Manitoba Telecom Services Inc. (« MTS ») et BCE Inc. («BCE») ont annoncé le 17 mars 2017 que BCE s'est portée acquéreur de toutes les actions émises et en circulation de Manitoba Telecom Services. Selon les modalités de cette entente, les actionnaires de Manitoba Telecom Services recevront un montant de 20.3977 \$CA et 0.3311 action de BCE en échange de chaque action ordinaire de MTS.

Le retrait de la cote à la Bourse de Toronto des actions de Manitoba Telecom Services aura lieu à la fermeture du marché le 20 mars 2017.

Manitoba Telecom Services Inc. (« MTS »)

CDCC - Détails du rajustement :

Conformément aux modalités de rajustement énoncées à l'article A-902 des Règles de la CDCC, toutes les options sur actions de Manitoba Telecom Services seront rajustées comme suit :

- **DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR :** **Le 21 mars 2017**
- **SYMBOLE DES OPTIONS :** **BCE3**
- **NOMBRE DE CONTRATS :** **Inchangé**
- **MULTIPLICATEUR :** **100**

NOUVEAU LIVRABLE PAR CONTRAT : Une considération en espèces équivalente à 2 039,77 \$CA, 33 actions ordinaires de BCE et une considération en espèces équivalente à 0,11 action de BCE (Basé sur le prix de clôture de BCE du lundi 20 mars 2017). Le montant sera confirmé sur une nouvelle circulaire.

- **PRIX DE LEVÉE :** Inchangés
- **LIMITES DE POSITION ET DE LEVÉE :** Les limites de position et de levée resteront inchangées à 75 000 contrats
- **CUSIP :** NOTACUSIP

La CDCC n'acceptera pas le dépôt de récépissés d'entiercement pour les séries ajustées.

Bourse de Montréal Inc. - Détails du rajustement :

Il est important de noter qu'à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-dessus, les ordres ouverts pour cette classe d'options **ne seront pas modifiés automatiquement** pour refléter le plan d'arrangement et devront donc **être réenregistrés** dans le Système Automatisé de Montréal (SAM) par les participants agréés.

Les séries existantes de la classe d'options Manitoba Telecom Services Inc. seront négociées sous le nouveau symbole BCE3 pour représenter le nouveau livrable. Veillez prendre note que seulement les transactions de clôture seront permises sur la classe d'options. Les séries qui n'ont pas d'intérêt en cours seront retirées de la liste de négociation.

Manitoba Telecom Services Inc.		
Prix de levée actuels	Symbole de la classe actuel	Nouveau symbole de la classe
32,00 \$	MBT	BCE3
34,00 \$	MBT	BCE3
36,00 \$	MBT	BCE3
38,00 \$	MBT	BCE3
40,00 \$	MBT	BCE3
42,00 \$	MBT	BCE3

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CES CLASSES D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec le département des opérations de marché au 514 871-7877. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec la division des opérations intégrées de la CDCC.

Gladys Karam
Directrice, Dérivés sur actions
Marchés financiers